

BRADERIE de LANDAS le 13 mai 2018 de 8h à 13h

Organisée par la Musicale de Landas

Inscriptions : Lors des permanences à la maison des associations 1, place Roger Salengro (près du garage Renault) à LANDAS

- lundi 7 mai de 17h30 à 19h : INSCRIPTION SPÉCIALE RIVERAINS numéros pairs
- lundi 7 mai de 19h à 20h30 : INSCRIPTION SPÉCIALE RIVERAINS numéros impairs

(les riverains (landasiens vivant rue du maréchal Leclerc entre le stade et la gare) peuvent pré-réserver leur emplacement par email (musicaledelandas@gmail.com) en précisant leur nom, adresse et les numéros souhaités au sol uniquement devant chez eux.)

- mercredi 9 mai de 18h à 20h : INSCRIPTION SPÉCIALE LANDASIENS (autres que riverains)
- vendredi 11 mai de 18h30 à 20h
- dimanche 13 mai 2018 de 6h30 à 8h

PAS DE RESERVATION PAR TELEPHONE

Par courrier (avec ce formulaire rempli, chèque, copie de la pièce d'identité, n° d'immatriculation de la voiture, n° de portable, photocopie du KBIS pour les commerçants et enveloppe timbrée libellée à votre adresse pour recevoir les laissez-passer et les emplacements) à l'adresse : Edith Hache - 64 rue Albert Lagache - 59310 Landas

BULLETIN D'INSCRIPTION

- 1 – Remise des places et des laissez-passer lors de l'inscription. En cas d'absence, les droits d'inscription ne seront en aucune façon remboursés et dès 8h00 toute place non occupée sera attribuée par l'organisateur.
- 2 – Le prix des places est fixé à 3 euros la tranche de 2 mètres.
- 3 – Une seule voiture stationnée par tranche de 4 mètres. Pas de voiture stationnée sur une tranche de 2 mètres.
- 4 – Respecter la largeur du passage minimum de 4 mètres pour les services de protection.
- 5 – Interdiction de vente d'animaux, de couteaux, instruments tranchants, armes. Toute vente ambulante est interdite.
- 6 – Il est absolument interdit de planter des piquets dans le tarmac des trottoirs et de la chaussée.
- 7 – Toute infraction à cette réglementation pourra entraîner une exclusion définitive. L'organisateur pourra requérir la gendarmerie pour expulser l'indiscipliné.
- 8 – Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.
- 9 – Tout participant devra laisser son emplacement propre et sera tenu responsable des détériorations causées sur celui-ci.
- 10 – Pour des raisons de sécurité, les promenades à cheval et poney sont interdites.

NOM.....PRÉNOM.....

ADRESSE

VILLE.....CODE POSTAL.....

EMAIL.....TEL.....

N° d'immatriculation du véhicule qui viendra le jour de la braderie :

PIÈCE D'IDENTITÉ : Carte d'identité Permis Passeport

Numéro..... délivré(e) le..... par.....

Pour les commerçants

Dénomination sociale.....

Registre du Commerce.....

Siège Social de la personne représentée

Longueur demandée (par tranche de 2 mètres) soittranches X 3 € = €

Mode de paiement : Espèces Chèque

Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement ci-dessus.

Signature